

Conakry le 2 février 2020

Appel à candidatures pour le renouvellement du bureau exécutif du chapitre

Chers membres du Chapitre,

Par cette présente note, nous vous informons de la tenue prochaine le 7 mars 2020 de l'assemblée générale de présentation des rapports moral et financier des activités du Chapitre pour les années 2018 et 2019. Il sera aussi procédé au renouvellement du bureau exécutif de notre Chapitre.

Par décision du bureau exécutif suite à la réunion du samedi 1er février dernier, le secrétariat exécutif a été chargé de faire large diffusion de la liste des postes à pourvoir ainsi que le chronogramme de la tenue des activités devant aboutir au renouvellement du bureau exécutif.

Liste des postes à pourvoir

Pour rappel les dispositions des statuts du Chapitre stipulent:

Article IV. – Membres du bureau exécutif et leurs modes de désignation

Les cadres du chapitre encore appelés membres du bureau exécutif du chapitre sont constitués :

- d'un(e) Président(e),
- d'un(e) Vice-Président(e),
- d'un(e) Secrétaire général(e),
- d'un(e) Secrétaire général(e) adjoint(e),
- d'un(e) Trésorier(e) et
- d'un(e) Trésorier(e) adjoint(e).

Désignation des membres du bureau exécutif

Les membres du bureau exécutif sont les cadres élus du chapitre. Ils sont élus lors de l'assemblée générale élective se tenant à la faveur de la dernière assemblée générale du mandat qui a lieu le dernier weekend du mois de Novembre de l'année de fin du mandat en cours. Le mois de décembre suivant est consacré à la période de transition entre les bureaux sortant et entrant. Le nouveau bureau entre en fonction à compter du 1er janvier suivant son élection pour une durée de deux (2) ans. Les cadres élus peuvent être réélus au plus deux (2) fois au même poste soit trois (3) mandats maximum.

Exceptionnellement les cadres élus lors de l'assemblée constitutive commenceront leur mandat dès leur élection.

Les membres du bureau exécutif peuvent également être élus par vote électronique en cas de besoin ou de difficulté de réunir tous les membres du chapitre dans un lieu physique pour le vote.

Article V. - Obligations des cadres

- **Le Président** constitue le membre principal du comité Exécutif et est responsable de la conduite du chapitre et de la gestion de ses activités en accord avec la politique et les procédures de l'Internet Society et de sa réglementation. Le Président préside toutes les réunions du chapitre et tous les conseils exécutifs. Le Président représente le Chapitre dans tous les actes de la vie civile et est investi de tout pouvoir à cet effet. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom du Chapitre. Il nomme, après approbation du bureau exécutif, tous les membres des comités du chapitre et tous les présidents des comités.
- **Le Vice-Président** préside toutes les réunions en l'absence du Président. Il est le responsable des programmes. Il remplace le président en cas d'empêchement ou de vacance.
- **Le Secrétariat général**, composé du secrétaire général et de son adjoint, établit le procès-verbal de toutes les réunions du chapitre et du comité exécutif. Les autres obligations du Secrétariat général incluent :
 - La tenue à jour et la transmission au comité exécutif et à l'Internet Society, de la base de données :
 - des coordonnées des membres notamment celles des cadres,
 - des adhésions via le portail du chapitre.
 - La préparation du rapport d'activité moral du chapitre et sa transmission au siège de l'Internet Society après son adoption en assemblée générale électorale. Ce rapport doit être envoyé au comité exécutif trois (3) semaines avant la tenue de l'Assemblée générale électorale.
 - La notification à l'Internet Society de tout changement dans les cadres élus du chapitre.
 - La transmission de tout amendement proposé au règlement de l'Internet Society pour approbation.
- **La Trésorerie**, composée du Trésorier et de son adjoint, collecte les frais d'adhésion, règle les factures et tient la comptabilité du chapitre. Les obligations de la Trésorerie incluent également :
 - La préparation du budget annuel à soumettre au comité exécutif et à faire voter en assemblée générale électorale.
 - La préparation et envoi au comité exécutif du rapport financier annuel du chapitre trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée électorale. Il procédera ensuite à sa présentation lors de l'assemblée électorale annuelle.
 - La finalisation et la transmission du rapport financier annuel tel qu'adopté en assemblée générale électorale à l'Internet Society.

Chronogramme d'organisation des futures élections.

- Appel à candidatures pour les différents postes à pourvoir: **12 février**
- Fin appel candidature: **24 février**
- Diffusion de la liste des candidats et début de la campagne : **27 février**
- Fin de la campagne électorale et diffusion de la liste électorale: **5 mars**
- AG et élection des membres du bureau exécutif: **7 mars**

Comment faire acte de candidature?

- Remplir le formulaire de candidature
- Imprimer et Signer le formulaire de candidature
- Scanner et envoyer le formulaire de candidature à elections@isoc.org.gn

Pour le comité de candidatures
Son Président



A. Kourouma